



**Direction des Finances et des Achats**  
Sous-Direction de la Comptabilité  
Service de l'Expertise Comptable

2023 DFA 21 - États financiers et compte de gestion 2022 du budget  
général de la Ville de Paris

**PROJET DE DELIBERATION**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le compte de gestion de la Directrice Régionale des Finances Publiques d'Île-de-France et de Paris (DRFiP), doit être soumis au Conseil de Paris, et débattu par votre assemblée qui statue sur ses résultats par une délibération spéciale. L'approbation que vous êtes invités à donner à ce compte de gestion a notamment pour objet essentiel d'entériner la concordance, au titre des opérations budgétaires et comptables de l'exercice 2022, entre les écritures de l'ordonnateur et celles du comptable public.

De plus, dans le cadre de la poursuite de la démarche d'expérimentation à la certification des comptes et conformément à l'avenant à la convention signée par la Maire de Paris et le président de la Cour des comptes en 2017, les états financiers de l'exercice 2022 (bilan, compte de résultat et annexe) ont fait l'objet d'un audit de certification des comptes conduit par un professionnel du chiffre (PDC). A l'issue de ses travaux, ce dernier a produit un rapport d'opinion. Sont joints à ce rapport d'opinion les états financiers précités établis par la Ville de Paris, en lien avec le comptable public.

Les états financiers sont présentés conformément au référentiel budgétaire et comptable M57.

Celui-ci s'applique à la collectivité parisienne et précise dans son Tome 4 que les états financiers se composent du bilan, du compte de résultat et de l'annexe et permettent de prendre connaissance du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité. Les éléments d'information

qu'ils contiennent permettent d'en apprécier et d'en analyser l'évolution. Le bilan et le compte de résultat sont issus de la comptabilité générale du comptable public et retracés par le compte de gestion ; l'annexe, qui complète ces deux documents, est renseignée par l'ordonnateur et/ou le comptable selon la nature des informations qu'elle retrace.

Les trois composantes des états financiers 2022 ont ainsi été certifiées avec réserves par le professionnel du chiffre. Celui-ci atteste, nonobstant les réserves mentionnées dans son rapport, que les comptes de la Ville de Paris « sont, au regard de l'instruction budgétaire et comptable M57 [...] réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Ville de Paris à la clôture de l'exercice 2022 ».

**I - Les écritures enregistrées par le comptable au titre de l'exercice 2022** se résument ainsi :

*Tableau de synthèse des réalisations de l'exercice*

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes nettes	2 380 124 667,45	9 464 457 902,33	11 844 582 569,78
Dépenses nettes	2 349 520 622,26	9 315 426 860,49	11 664 947 482,75
<b>Résultat de l'exercice 2022</b>	30 604 045,19	149 031 041,84	179 635 087,03

Compte tenu des résultats enregistrés dans les écritures du comptable au titre de la balance d'entrée ainsi décomposés :

- Section de fonctionnement : ..... 44 512 997,87€
- Affectation à la section d'investissement : .....€
- *Résultat reporté de fonctionnement (sous total)* : ..... - 41 953 194,72€
- Section d'investissement : ..... 14 544 741,99 €
- **Résultat budgétaire cumulé de l'exercice 2021 ..... 17 104 545,14€**

Et des mouvements budgétaires constatés au titre de l'exercice 2022

- Section de fonctionnement : ..... 149 031 041,84 €
- Section d'investissement : ..... 30 604 045,19 €
- **Résultat budgétaire propre de l'exercice 2022: ...179 635 087,03 €**

Le résultat d'exécution budgétaire, à la clôture de l'exercice 2022, est le suivant :

- Section de fonctionnement (excédent) .....  
149 031 041,84 €
- Section d'investissement (excédent) : .....  
45 148 787,18 €

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
Résultat budgétaire de l'exercice 2021	14 544 741,99	2 559 803,15
Résultat de l'exercice 2021	14 544 741,99	2 559 803,15
<i>Part affectée à la section d'investissement</i>		2 559 803,15
Résultat propre de l'exercice 2022	30 604 045,19	149 031 041,84
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2022</b>	<b>45 148 787,18</b>	<b>149 031 041,84</b>

## II – Les opérations d'ordre non budgétaires effectuées par le comptable public et corrigeant la balance au 31 décembre 2022 :

Les comptes mentionnés ci-dessous ont été mouvementés par opérations d'ordre non budgétaires enregistrées au compte de gestion. Ces opérations ne donnent lieu ni à des prévisions budgétaires, ni à l'émission de titres et de mandats. Dès lors qu'elles sont débudgétisées, ces opérations sont constatées par opérations d'ordre non-budgétaires par le comptable public au vu des informations transmises par l'ordonnateur au moyen d'un certificat administratif.

### Compte 1021 Dotations :

*En débit :*

N° CA	Typologie	Objet	Date	1021- D
12	Fiabilisation des actifs	Correction des balances d'entrée au 01/01/2022 Comptes 21321/248.	07/07	42 993 253,02
18	Fiabilisation des actifs	Compte « 238 – Avances et récupérations d'avance sur marché public et DMO » Régularisations de centimes sur 22 opérations de récupérations d'avances soldées	08/07	8,38
19	Fiabilisation des actifs	Compte « 238 – Avances et récupérations d'avance sur marché public et DMO » Complément du certificat 18- Régularisations de centimes sur 22 opérations de récupérations d'avances soldées	19/07	0,01
24	Complément de prix	Enregistrement comptable du complément de prix de la cession de plusieurs parcelles de terrains situées sur le territoire du 19 <sup>e</sup> arrondissement de la Ville de Paris	09/09	4 508 000,00
25	Complément de prix	Enregistrement comptable du complément de prix de la cession avec échancier des volumes commerciaux de l'immeuble Canopée (quartier des Halles – Paris 1 <sup>er</sup> )	09/09	765 706,73

N° CA	Typologie	Objet	Date	1021- D
26	Fiabilisation des actifs	Corrections des valeurs d'actif immobilier de la Ville de Paris Certificat de correction des valeurs de terrain bâtis des immeubles du 14 rue du Dessous des Berges et du 2-8 rue Paul Bodin ainsi que de l'Hôtel d'entreprise CAP 19 sis 13, rue Georges Auric	28/09	149 344 117,33
31	Fiabilisation des actifs	Correction des balances d'entrée au 01/01/2022 Comptes 21313/281313 Propriété situé au 6 rue du Général Leclerc 72220 ECOMMOY	28/09	2 701 959,04
34	Fiabilisation des actifs	Correction des balances d'entrée au 01/01/2022 Comptes 2111/2113 L'immobilisation Parc d'Achères-Peupleraie à Herblay	20/10	31 384 784,05
45	Fiabilisation des actifs	Régularisation de l'avance de trésorerie octroyée en 1963 par l'ex département de la Seine à l'OPHLM interdépartemental de la région parisienne	14/11	76 224,45
61	Complément de prix	Comptabilisation de la plus-value du complément de prix sur la cession du bâtiment administratif 17 boulevard Morland, Paris 4ème Clause d'intéressement sur les cessions commerciales	23/12	6 952 695,00
63	Ajustement comptable	Régularisation du compte 27638 Prêts à long différé accordés par l'Ex Département Seine Fiche immobilisation n°100000026202 (ICO n°15852)	27/12	0,05
67	Complément de prix	Comptabilisation de la plus-value du complément de prix sur la cession du bâtiment administratif 17 boulevard Morland, Paris 4ème Clause d'intéressement sur les cessions commerciales	29/12	1 173 690,00
68	Complément de prix	Enregistrement comptable du complément de prix de la cession avec échéancier des volumes commerciaux Berger 3 (quartier des Halles-Paris 1er)	29/12	48 069,04
70	Fiabilisation des actifs	Régularisation de valeurs d'actif immobilier de la Ville de Paris Comptes 21351 (Installations générales, agencements, aménagement des constructions-bâtiments publics), 2138 (autres constructions), 248( autres mises à disposition)	30/12	10 586 755,15
<b>TOTAL</b>				<b>250 535 262,25</b>

*En crédit :*

<b>N° CA</b>	<b>Typologie</b>	<b>Objet</b>	<b>Date</b>	<b>1021- C</b>
1	Fiabilisation des actifs	Certificat reconstituant la valeur d'origine d'emprise foncière, Sur le site du 7 rue Serpollet/134 boulevard Davout 75020	17/02	1 169 462,86
2	Fiabilisation des actifs	Certificat reconstituant la valeur d'origine d'emprise foncière, Sur le site du 189-193 rue d'Aubervilliers 75018	17/02	1 913 360,26
3	Fiabilisation des actifs	Certificat reconstituant la valeur d'origine de parcelles de terrains sur le site du 132/S avenue de la République 75011	17/02	7 298,62
11	Fiabilisation des actifs	Corrections des valeurs d'actif immobilier de la Ville de Paris Certificat reconstituant la valeur d'origine de volumes en tréfonds Sis à Villejuif et au Kremlin-Bicêtre	07/07	2,22
15	Fiabilisation des actifs	Corrections des valeurs d'actif immobilier de la Ville de Paris Certificat reconstituant la valeur d'origine de l'emprise foncière 1 quai Hubertine Auclert - BONDY	07/07	795 464,95
16	Fiabilisation des actifs	Corrections des valeurs d'actif immobilier de la Ville de Paris Certificat reconstituant la valeur d'origine de l'emprise foncière 235 Avenue Jean Lolive - PANTIN	07/07	117 354,14
17	Fiabilisation des actifs	Corrections des valeurs d'actif immobilier de la Ville de Paris Certificat reconstituant la valeur d'origine de l'emprise 1S et 7S Quai d'Ivry (ZAC Bruneseau)	07/07	4 740 245,70
27	Fiabilisation des actifs	Corrections des valeurs d'actif immobilier de la Ville de Paris Certificat reconstituant la valeur d'origine de l'ensemble immobilier Champerret (Ex Main jaune et bowling) 1S et 7S Quai d'Ivry (ZAC Bruneseau)	28/09	3 356 644,28
28	Fiabilisation des actifs	Valorisation d'actif immobilier de la Ville de Paris 1-5 rue Regnault, ancienne Gare Masséna- ZAC Paris Rives Gauche Numéro d'inventaire comptable 132969	23/09	1 200 000,00
29	Fiabilisation des actifs	Correction des balances d'entrée au 01/01/2022 Comptes 21321	28/09	5 669,92
30	Apurement des comptes de tiers	Apurement des comptes de tiers voirie 45816615/45826615; 45816616/45826616; 45816617/45826617	27/09	3 386,08
32	Fiabilisation des actifs	Correction des balances d'entrée au 01/01/2022 Comptes 21321 Lot de copropriété 7 rue St Merri Paris 4ème	29/09	49 765,43
33	Fiabilisation des actifs	Correction des balances d'entrée au 01/01/2022 Comptes 21321 Lot de copropriété 766 rue de Saussure Paris 17ème	29/09	40 982,74

N° CA	Typologie	Objet	Date	1021- C
35	Fiabilisation des actifs	Certificat reconstituant la valeur d'origine la Peupleraie 95220 HERBLAY Numéro d'inventaire comptable 135617	20/10	35 665,92
42	Fiabilisation des actifs	Corrections des valeurs d'actif d'immobilier de la Ville de Paris Certificat reconstituant la valeur d'origine des parcelles de terrains, sur les communes de Triel-sur-Seine (78510) et Chanteloup-les-Vignes (78570)	10/11	18 682,16
43	Fiabilisation des actifs	Corrections des valeurs d'actif d'immobilier de la Ville de Paris Certificat reconstituant la valeur d'origine d'emprise de voirie déclassée du domaine public en 2021 sur le site du 40-44 rue Marx Dormoy 75018	10/11	10 749,10
46	Fiabilisation des actifs	Certificat reconstituant la valeur d'origine la valeur d'origine de terrains nus sur le site du 2-4 passage des Récollets 75010	21/11	27 134,10
47	Apurement des comptes de tiers	Apurement des comptes de tiers voirie 45816616/45826616	30/11	1 207,09
48	Apurement des comptes de tiers	Apurement des comptes de tiers voirie 45816617/45826617	30/11	770,13
49	Fiabilisation des actifs	Certificat reconstituant la valeur d'origine la valeur d'origine d'autres bâtiments sur le site parking souterrain 13 à 31 Av Porte de St Ouen 75017	30/11	5 441 962,68
52	Ajustement comptable	Régularisation comptable sur subvention transférable	07/12	1 260 000,00
54	Fiabilisation des actifs	Correction des balances d'entrée au 01/01/2022 Comptes 21321 LOG 22 Moulin de la Pointe	12/12	6 680,34
55	Fiabilisation des actifs	Correction des balances d'entrée au 01/01/2022 Comptes 21321 5 boulevard Sérurier- Paris 9ème	12/12	8 039,41
56	Fiabilisation des actifs	Correction des balances d'entrée au 01/01/2022 Comptes 21321 14 passage de la Folie-Regnault- Paris 11ème	12/12	24 361,45
57	Fiabilisation des actifs	Correction des balances d'entrée au 01/01/2022 Comptes 21321 10 rue de Pixérécourt Paris 20ème	12/12	13 164,57
<b>TOTAL</b>				<b>20 248 054,15</b>

*En débit et crédit :*

N° CA	Typologie	Objet	Date	1021- D	1021- C
4	Mis en affectation de biens	Mise en affectation de biens immobiliers dans le cadre de baux emphytéotiques	10/06	139 323 211,90	139 323 211,90
20	Fiabilisation des actifs	Transfert de bâtiments au nouveau compte "biens historiques et culturels" Application du changement de nomenclature M57	02/08	150 994 177,88	150 994 177,88
22	Ajustement comptable	Correction sur exercice antérieur des comptes 13313-13413- 13462 de subventions d'investissement reçues	16/08	15 394 893,64	15 394 893,64
23	Ajustement de l'inventaire comptable	Correction sur exercice antérieur du compte 2764 au titre de l'acquisition avec échéancier de la voie dite « Nord Sud » nommée rue Mstislav Rostropovitch	10/10	13 500 000,00	13 500 000,00
37	Ajustement comptable	Régularisation sur exercice antérieur des comptes 2764 et 2152 au titre du versement d'une participation à un aménageur sur un bien immobilier sous le contrôle de la ville (pont au-dessus du boulevard Berthier, Paris 17e) ZAC Clichy-Batignolles	18/10	1 785 000,00	1 785 000,00
53	Apurement des comptes de tiers	Apurement des comptes de tiers voirie	15/12	14 513,71	14 608,27
64	Ajustement comptable	Régularisation des comptes sur exercice antérieur 2138-21611-21612	27/12	215 081,99	215 081,99
65	Ajustement comptable	Régularisation des comptes sur exercice antérieur 21351-21538	27/12	7 943,35	7 943,35
71	Fiabilisation des actifs	Transfert de fontaines au nouveau compte 21612 "biens historiques et culturels- Dépenses ultérieures immobilisées" Application du changement de nomenclature M57	30/12	1 314 789,80	1 314 789,80
73	Ajustement comptable	Ajustement comptable de comptes d'actifs "Autres matériels de transport- 218283" "Autres immobilisations corporelles- 2188"	30/12	130 139 382,33	33 079 713,69
<b>TOTAL</b>				<b>452 688 994,60</b>	<b>355 629 420,52</b>

De l'ensemble de ces opérations d'ordre non budgétaires, comptabilisées sur l'exercice 2022 au compte 1021, résulte un solde débiteur (passif du bilan), en flux, d'un montant de 327 346 782,18 €. Ces opérations comptabilisées au compte 1021 au 31/12/2022 résultent principalement des actions de mise à niveau de l'inventaire patrimonial de la collectivité parisienne.

En effet, dans le cadre de sa démarche de renforcement de la qualité de ses comptes, la collectivité parisienne conduit depuis plusieurs années des opérations de fiabilisation de la valorisation de son inventaire physique immobilier (hors voirie) qui sont retranscrites dans l'inventaire comptable de l'ordonnateur (ICO).

Les actions de mise en qualité de l'actif de la Ville de Paris, dans le bilan, ont été poursuivies en 2022, dans le prolongement des travaux engagés depuis 2019. Pour rappel, cette démarche porte sur la sécurisation du recensement physique des terrains et des ensembles immobiliers (immeubles, locaux administratifs, équipements affectés à l'exercice des compétences de la collectivité), mais également sur le contrôle de leur correcte évaluation dans le bilan de la collectivité parisienne et conduit à des ajustements des valeurs comptables lorsque cela s'avère nécessaire.

Ainsi, à l'issue de ces contrôles qui portent notamment sur les caractéristiques des biens, leurs surfaces ou leur date d'acquisition ou de construction, la valeur de plusieurs biens immobiliers a été corrigée par certificat administratif au cours de l'exercice 2022 (CA 2022/12, CA 2022/26, CA 2022/34, CA 2022/70).

D'autres travaux de fiabilisation ont porté sur la mise à la réforme (au niveau comptable) de biens et matériels acquis antérieurement à la mise en œuvre du suivi de l'inventaire par la collectivité parisienne et totalement amortis, dont la valeur nette comptable est nulle (CA 2022/73). En outre, certains biens cédés en 2022 n'avaient pas encore fait l'objet d'une valorisation au coût historique au moment de leur cession en raison de données patrimoniales incomplètes ou de données en cours de vérification (type de bien, régime de propriété, date d'entrée dans le patrimoine, surfaces...). Le correct enregistrement des opérations de cessions a nécessité de procéder à une valorisation ponctuelle des biens et la prise en charge par le comptable public d'un certificat administratif de calcul de valorisation, pour chaque bien considéré (CA 2022/1, CA 2022/2 CA 2022/17, CA 2022/27, CA 2022/28, CA 2022/49, CA 2022/52) pour les opérations les plus significatives en montant.

Ces travaux de mise en qualité comptable de l'actif, ont été précisément analysés par le professionnel du chiffre en charge de la mission de certification des comptes. Il n'a pas remis en cause le bien-fondé de la méthode mise en œuvre par la collectivité parisienne mais, les travaux de fiabilisation n'étant pas finalisés à date, les équipes d'audit n'ont pas pu délivrer un avis conclusif sur les valeurs d'actif. La démarche de la collectivité sur ce chantier va donc être poursuivie pour les exercices à venir.

Les opérations comptables d'ordre liées au traitement des plus – values relatives à des ventes immobilières prévoyant des compléments de prix (recettes foncières postérieures à la signature de l'acte de cession) sont



également traitées par certificats administratifs et mouvementent le compte 1021 (en débit) : CA 2022/24, CA 2022/25, CA 2022/61, CA 2022/67, CA 2022/68.

Cinq certificats administratifs listés ci – après, concernant des opérations de mise en qualité de l'actif ou des cessions avec échéancier, ont occasionné des opérations sur les comptes 1021 et 1068 (CA 2023/4, CA 2023/10, CA 2023/23, CA 2023/31, CA 2023/52 et CA 2023/73. La sortie du bilan de biens (actifs mobiliers) totalement amortis a été constatée par le certificat administratif n° 2022/73.

**Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés :**

N° CA	Typologie	Objet	Date	1068- D	1068- C
4	Mis en affectation de biens	Mise en affectation de biens immobiliers dans le cadre de baux emphytéotiques	10/06	-	2 837 859,00
10	Ajustement de l'inventaire comptable	Compte de gestion : Ajustement comptable correctif (compte 281838)	30/05	-	540,00
23	Ajustement de l'inventaire comptable	Correction sur exercice antérieur du compte 2764 au titre de l'acquisition avec échéancier de la voie dite « Nord Sud » nommée rue Mstislav Rostropovitch	10/10	-	13 500 000,00
31	Fiabilisation des actifs	Correction des balances d'entrée au 01/01/2022 Comptes 21313/281313 Propriété situé au 6 rue du Général Leclerc 72220 ECOMMOY	28/09	-	194 173,20
52	Ajustement comptable	Régularisation comptable sur subvention transférable	07/12	1 008 000,00	-
73	Ajustement comptable	Ajustement comptable de comptes d'actifs "Autres matériels de transport- 218283" "Autres immobilisations corporelles- 2188"	30/12	-	7 711 588,32
<b>TOTAL</b>				<b>1 008 000,00</b>	<b>24 244 160,52</b>

Enfin, une opération de régularisation sur exercice antérieur comptabilisée en débit et crédit du compte 1068 a été prise en charge par la DRFIP sur la base du certificat CA 2023/21.

N° CA	Typologie	Objet	Date	1068- D	1068- C
-------	-----------	-------	------	---------	---------

21	Ajustement de l'inventaire comptable	Correction sur exercice antérieur des comptes 192-21311-21318-21351-2764 au titre des écritures passées pour la vente avec échéancier du volume n°2 abritant la cité administrative Kagan, Paris 13è	04/08	7 578 000,00	7 578 000,00
----	--------------------------------------	--	-------	--------------	--------------

De l'ensemble de ces opérations d'ordre non budgétaires enregistrées sur l'exercice au compte 1068, résulte un solde créditeur en flux annuel d'un montant de 23 236 160,52 € au 31/12/2022.

Si tous les montants figurant en exécution des deux comptes (compte administratif et compte de gestion) sont identiques, il n'en est pas de même pour les inscriptions budgétaires.

### **III. La budgétisation des produits des cessions d'immobilisations et leur exécution :**

Depuis la réforme de l'instruction budgétaire et comptable M14 intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2006, et conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 appliquée par la collectivité parisienne, les cessions d'immobilisations sont budgétées uniquement en recettes de la section d'investissement au chapitre 954 et font l'objet d'une exécution en sections de fonctionnement et d'investissement. Le chapitre 954 « Produits de cessions d'immobilisations » ne donne pas lieu à émission de titres et de mandats. Cette ligne a pour objet de prévoir au budget le produit des cessions d'immobilisations de l'exercice en recettes de la section d'investissement.

L'exécution budgétaire des opérations de cession est quant à elle constatée aux articles où se trouvait l'immobilisation cédée et sur les articles 192, 675, 775, 6761 et 7761 dédiés spécifiquement aux opérations de cessions d'immobilisations afin d'enregistrer le produit des cessions, les plus ou moins-values de cession et la sortie de l'actif des immobilisations cédées.

Ces comptes spécifiques ne comportent jamais d'autorisation inscrites au budget, de même que les comptes d'immobilisations mouvementés en crédit lors de cessions.

En section de fonctionnement sont ainsi enregistrées au titre de l'exercice 2022 :

- En dépenses (chapitre 946) : la valeur nette comptable des immobilisations cédées (nature 675) à hauteur 39,69 M€, ainsi que la neutralisation des plus-values réalisées (nature 6761) à hauteur de 40,46 M€, pour un montant total de 80,15 M€.
- En recettes (chapitres 930, 935, 937, 938 et 946) : le produit des cessions (nature 775) à hauteur de 61,15M€, ainsi que la neutralisation des moins-values réalisées (nature 7761) à hauteur de 19 M€, pour un montant total de 80,15 M€.

En section d'investissement sont enregistrées :

- En recettes (chapitre 926) : la valeur nette comptable des immobilisations cédées (comptes de classe 2 hors dotation aux amortissements) à hauteur de 39,69 M€, ainsi que la neutralisation des plus-values réalisées (nature 192) à hauteur de 40,46 M€, pour un montant total de 80,15 M€.

- En dépenses (chapitre 926) : la neutralisation des moins-values (nature 192) réalisées pour 19M€.

Les écarts entre le compte administratif et le compte de gestion au titre des prévisions budgétaires sont ainsi justifiés et détaillés dans le tableau ci-après :

Tableau de correspondance entre compte de gestion et compte administratif de la ville sur les crédits ouverts

CA/CG 2022 Ville de Paris

Compte administratif			Compte de gestion		Écarts entre le compte de gestion et le compte administratif
section d'investissement					
recettes					
Chapitres	Chapitres	Total prévisions	chapitres	Total prévisions	
Produits des cessions d'actifs	chap 954	201 900 000,00	chap 954	140 747 596,52	-61 152 403,48
Transferts entre sections	chap 926	533 498 067,90	chap 926	613 655 845,49	80 157 777,59
dépenses					
Transferts entre sections	chap 926	249 382 927,00	chap 926	268 388 301,11	19 005 374,11
équilibre section d'investissement (recettes - dépenses)					0,00
section de fonctionnement					
dépenses					
Transferts entre sections	chap 946	533 498 067,90	chap 946	613 655 845,49	80 157 777,59
recettes					
Services généraux	chap 930	222 917 796,72	chap 930	222 921 783,12	3 986,40
Aménagement des territoires et habitat	chap 935	76 895 553,00	chap 935	137 499 970,08	60 604 417,08
Environnement	chap 937	961 128 526,00	chap 937	961 647 326,00	518 800,00
Transport	chap 938	492 925 660,00	chap 938	492 950 860,00	25 200,00
Transferts entre sections	chap 946	249 382 927,00	chap 946	268 388 301,11	19 005 374,11
équilibre section de fonctionnement (recettes - dépenses)					0,00

Les écarts correspondent donc aux cessions d'immobilisations mentionnées dans le rapport de présentation du compte administratif et n'affectent en rien le résultat de l'exercice 2022.

**IV – L'annexe des états financiers en M 57.**

La production de l'annexe des états financiers constitue une obligation pour les collectivités expérimentatrices à la certification des comptes.

L'annexe est partie intégrante des états financiers. Elle donne, aux lecteurs des comptes, des éléments de compréhension complémentaires vis-à-vis des données chiffrées du bilan et compte de résultat retracées par le compte de gestion établi par le Comptable Public.

L'annexe fait l'objet d'une présentation organisée et systématique et comprend :

- Les informations de nature qualitative ou quantitative pouvant éclairer le lecteur des comptes sur l'activité de la collectivité et son environnement,
- Les méthodes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des comptes,
- Les changements de méthodes comptables, les changements d'estimations comptables et les corrections d'erreurs intervenus au cours de l'exercice.
- Les informations qui détaillent ou expliquent les montants inscrits au bilan et au compte de résultat.
- Les informations qui ne figurent pas dans le bilan et le compte de résultat mais qui doivent néanmoins être portées dans l'annexe telles que les engagements reçus et donnés qui peuvent avoir des conséquences sur l'évolution du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité.

Les informations relatives au bilan, au compte de résultat et aux «autres informations» sont présentées sous forme de notes. L'annexe, complétant les états financiers sur chiffres, répond au format et aux dispositions précisées par le Tome IV de l'instruction M57. Au même titre que le bilan et le compte de résultat, son contenu a été audité par le professionnel du chiffre.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir approuver le compte de gestion de Madame la Directrice Régionale des Finances Publiques d'Île-de-France et de Paris du budget général de la Ville de Paris au titre de l'exercice 2022 et de son Annexe qui ont fait l'objet de l'audit de certification, dont le rapport est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris



2023 DFA 21 - États financiers et compte de gestion 2022 du budget général de la  
Ville de Paris

Le Conseil de Paris

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le compte administratif de la Ville de Paris pour 2022 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 et en particulier son Tome IV relatif aux états financiers ;

Vu l'article 110 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et en particulier ses articles 53 à 57 ;

Vu l'arrêté interministériel du 10 novembre 2016 fixant la liste des collectivités territoriales et groupements admis à intégrer le dispositif d'expérimentation de la certification de leurs comptes ;

Vu la convention du 28 mars 2017 conclue entre la Ville de Paris et la Cour des comptes ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose d'adopter le compte de gestion présenté par Madame la Directrice Régionale des Finances Publiques d'Ile de France et de Paris pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 ;

Vu les états financiers 2022 de la Ville de Paris ;

Vu le rapport d'opinion délivré par le professionnel du chiffre au titre des états financiers 2022 de la Ville de Paris ;

Vu la synthèse du rapport d'opinion établie par le professionnel du chiffre conformément au cahier des charges de la mission d'audit de certification arrêté par la Cour des comptes ;

Vu l'attestation de conformité de la mission d'audit délivrée par la Cour des comptes à l'ordonnateur de la Ville de Paris dans le cadre de la convention précitée ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Paul SIMONDON, adjoint à la Maire de Paris en charge des finances, du budget, de la finance verte et des affaires funéraires, au nom de la 1ère commission ;

Délibère :

Article 1 : Il est donné acte du compte de gestion du budget général de la Ville de Paris établi par le comptable public au titre de l'exercice 2022.

Article 2 : Les opérations d'ordre non-budgétaires enregistrées sur l'exercice 2022 ont mouvementé pour partie les comptes 1021 (dotations) et 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) du bilan :

- Le compte 1021 est débité de 703 224 256,85 € et crédité de 375 877 474,67 €
- Le compte 1068 est débité de 8 586 000,00 € et crédité de 31 822 160,52 €

Ces montants modifient la balance arrêtée au 31 décembre 2022.

Article 3 : Statuant sur la situation du comptable au 31 décembre 2022 et sauf le règlement et l'apurement par la Chambre régionale des comptes d'Île de France, admet le compte en deniers de Madame la Directrice Régionale des Finances Publiques d'Île-de-France et de Paris, tel qu'il est présenté à la clôture de l'exercice 2022 pour les opérations du budget général de la Ville de Paris et arrêté en date du 17 mai 2023.